

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le règlement n°2023/0531 de la commission du 30 décembre 2023 relatif à l'application des articles 207 et 208 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L321-2 et L321-5.

Vu la délibération n°15 du 20 juin 2023 portant sur le centre de ressources en cybersécurité et sur le dispositif d'aide à la cybersécurité.

Vu la délibération n°751 du 15 février 2024 relative à l'évolution du dispositif d'aide à la cybersécurité.

Vu la convention relative à la mise en œuvre du GROEC concernant le dispositif d'aide à la cybersécurité.

Vu la demande d'aide cybersécurité déposée par l'entreprise PRODUITS CHIMIQUES MAZAL, le 04 octobre 2024.

Vu le rapport de la commission mis en date du 26 mai 2025.

CONSIDÉRANT que la société justifie à travers ce projet d'aide à la cybersécurité le souhait de mettre en place un ordinateur relié à un réseau et un VPN afin de sécuriser les données lors des connexions à distance de ses collaborateurs ;

CONSIDÉRANT que l'aide financière, est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles réelles, cette aide ne pouvant être supérieure à 22 000 € HT ;

CONSIDÉRANT que le montant total des dépenses HT éligibles est de 5 920 000 HT, en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : 5 920 000 x 2 950,47 €.

DE C E D E

Contribuer à l'entreprise PRODUITS CHIMIQUES MAZAL, dont le siège est situé au 9 rue Stuart 195 - 87000 Limoges, une aide financière d'un montant maximal de 2 950,47 €.

De signer le contrat de financement et/ou les modalités de versement, à intervenir avec l'entreprise PRODUITS CHIMIQUES MAZAL, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

D'imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le 21 mai 2025

Le Président de Limoges Métropole,


Guillaume GUYON

Accusé de réception - Réception notifiée
en date du 22 juillet 2025 au
N° 2025053127705, représentant l'objet d'une notification agée de l'entreprise

DÉCISION

Décision relative au versement d'une aide cybersécurité à la société PRODUITS CHIMIQUES MAZAL

1 DOCUMENT - Publié le 22 Juillet 2025



26984.pdf
(.pdf, 101,7 Ko)



TÉLÉCHARGER